



AFDC

Conseil d'administration

19 mars 2018 (15h, Université Paris 1, rue Mahler)

Membres présents : J. Benetti ; G. Bergougnous ; A. Delcamp ; J.-L. Hérin ; F. Hourquebie (proc. Th. Di Manno) ; O. Lecucq ; A.-M. Le Pourhiet ; A. Levade ; J.-P. Machelon ; O. Pfersmann ; X. Philippe (proc. X. Magnon) ; D. Rousseau

Membres excusés : Ph. Blacher ; E. Cartier ; Th. Di Manno ; J. du Bois de Gaudusson ; N. Lenoir ; B. Mathieu ; F. Melin-Soucramanien ; M.-Cl. Ponthoreau ; M. Troper ; A. Viala

La séance est ouverte à 15 heures.

1. Budget de l'Association.

Le trésorier établit le bilan définitif du Congrès de Lille. Il indique qu'il s'est autofinancé, les frais à la charge de l'AFDC ayant été principalement des frais d'administration et de défraiement des deux bénévoles qui ont aidé à l'organisation du colloque. La situation excédentaire va permettre à l'association de financer le site internet (5000 euros avaient été provisionnés à cet égard).

Les dépenses sur le budget de l'AFDC découlent principalement des postes suivants : entre 3000 et 4000 euros de frais bancaires et divers frais de gestion et dépenses liés aux déplacements notamment prise en charge des voyages dans le cadre des Trilatérales.

Les recettes quant à elles sont stables. A noter un problème technique avec les cotisations des centres de recherche qui demandent d'anticiper les demandes de cotisation en raison des dates de clôture budgétaires de plus en plus avancées. Plus généralement la rationalisation des dépenses va être poursuivie avec la dématérialisation que permettra le déploiement du nouveau site.

Il est important, par ailleurs, de prendre une position de principe sur le point de savoir si l'AFDC souhaite allouer une aide à la Commission Jeune recherche qui, régulièrement, demande un soutien de l'association pour l'organisation de ses différentes journées d'études (deux manifestations par an en général dont une à Paris). Le président du CS souligne que le travail de la Jeune recherche est toujours de qualité.

Le CA soutient le principe de l'octroi d'une subvention à la Jeune recherche à hauteur de 500 à 1000 euros selon le projet.

2. Point d'information sur le Conseil scientifique.

a). Le président du CS fait un bilan de la réunion du conseil scientifique qui s'est tenue le matin. Il rappelle le thème des journées décentralisées 2018 (Justice(s) et constitution) ; indique qu'à ce jour cinq journées sont prévues dans les universités ; précise que la journée de restitution se déroulera en janvier 2019 à Paris avec invitation pour débattre de représentants des trois hautes juridictions ; mentionne pour mémoire les thèmes retenus pour 2019 et 2021 (les systèmes électoraux ; droit administratif et droit constitutionnel) ; précise qu'une année sera consacrée à des manifestations sur le thème « Qui fait la loi » et plus largement sur les nouveaux objets du droit constitutionnel ; et mentionne, enfin, la tenue de deux séminaires-débats sur la révision constitutionnelle en mai et juin 2018 (sur tous ces points voir le compte-rendu du CS du 19 mars 2018).

La présidente de l'association fait alors un rappel des débats tenus en CS sur le format des deux séminaires portant sur la révision constitutionnelle. D'une part, le choix d'une chaîne Youtube-AFDC pour être réactifs et qui sera ensuite transportée sur le site de l'association ; d'autre part, la tenue des séminaires en présentiel idéalement dans un amphithéâtre du Collège Sainte-Barbe, entre 17h et 20h avec un public, les 17 mai et 7 juin.

b). Il est indiqué que le CS propose que soit donné le label à deux manifestations : le 4^{ème} Forincip (J.-Ph. Derosier), 22-23 juin 2018, sur « Les partis politiques » ; le colloque « L'apport de la QPC à la protection des droits et libertés dans les différents champs du droit », organisé par Karine Foucher à l'Université de Nantes les 11-12 octobre 2018. Par ailleurs, la rencontre trilatérale entre les associations française, espagnole et italienne de droit constitutionnel se tiendra à Bordeaux le 14 septembre sur le thème des mutations de la forme des Etats.

c). La présidente de l'association informe les membres du CA que l'association n'a pas souhaité être candidate à l'appel à projets du Conseil constitutionnel (QPC « 2020 ») mais qu'elle souhaite jouer un rôle de facilitateur entre les porteurs de projets pour porter à leurs connaissances respectives les thèmes de recherche retenus. Le CA acte la date limite du 15 avril pour transmettre les projets à l'association qui les diffusera ensuite entre les différentes équipes afin d'éviter la concurrence et de permettre les ajustements éventuels. C'est dans ce souci de coordination que le secrétariat de l'association enverra un mail informatif aux membres de l'association sur cette question.

d). Enfin, il est porté à l'attention des membres du CA que les actes du colloque tenu à Rennes sur les dix ans de la révision constitutionnelle seront publiés à la RFDC.

3. Site internet de l'AFDC.

Suite à la volonté du CA de l'association de changer le site actuel, des devis ont été demandés. Le nouveau site doit permettre une montée en puissance au gré des besoins qui se présenteront pour l'association ; il doit aussi permettre une mise en valeur des archives de l'association (notamment toutes les communications des différents congrès).

Le trésorier présente les devis reçus, assez comparables à première vue en termes d'offre technique. Premier devis, entreprise GWS, 2160 euros TTC (incluant une remise de 500 euros) ; second devis, entreprise Wagaia, 3800 euros HT. L'étude précise des deux devis montre que l'offre qui apparaît la plus chère au départ peut faciliter la gestion ultérieure du site. De surcroît Wagaia a déjà travaillé pour des sociétés savantes.

Le « cahier des charges » demandés aux prestataires comprenait notamment des exigences en termes de :

- visibilité : l'AFDC est identifiée comme société savante dans le champ du droit constitutionnel ;
- identité : logo/ noms de domaines/maintien des adresses actuelles ;
- facilité d'utilisation pour les membres (valorisation de l'associations ; constitution d'un réseau avec les membres, fluidité de l'information) ;

- convivialité : un site facile d'usage, intuitif, accessible depuis différents supports ;
- besoins de l'association : réduire les coûts d'administration (par exemple plus de 1000 euros de dépenses en timbres pour les différents courriers) ; ouvrir vers d'autres médias (possibilité de connecter à ce site les comptes twitter, facebook de l'association et la future chaine you tube ; alimenter facilement le site par des non spécialistes...
- coûts : ils doivent prendre en charge la réalisation et l'hébergement ;

La présidente de l'association indique qu'il serait souhaitable qu'une application AFDC soit proposée ; il sera demandé à l'entreprise retenue d'indiquer la faisabilité et le coût de cette option.

Après discussion sur le contenu du site, le CA donne son approbation à la proposition de l'entreprise Wagaia. Il est proposé que pendant la phase de test, l'accès soit donné aux membres du CA afin qu'ils puissent faire remonter leurs observations. L'idéal serait qu'une première version du site puisse être présentée au CA du 7 juin.

4. Demandes d'adhésion.

Peu de demandes d'adhésion ont été transmises. Les demandes d'adhésion seront examinées lors du prochain CA.

Le prochain Conseil d'administration se réunira le 7 juin 2018.

La séance est levée à 17h15